



## COMMUNE DE BOUGIVAL

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal n°2020/225

Le Maire de Bougival a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, à savoir :

A cet effet, Monsieur Denis UGUEN a été désigné par le Tribunal Administratif de Versailles en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Bougival du mardi 15 septembre 2020 à 8h30 au jeudi 15 octobre 2020 à 20h et aux jours et aux heures habituels d'ouverture :

**Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30**

**Le jeudi de 13h à 20h**

**Et le samedi de 9h30 à 12h30.**

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable :

- Sur internet aux adresses suivantes :
  - <https://www.registre-dematerialise.fr/2058>
  - <https://www.ville-bougival.fr/fichier/plu-arrete-le-12-decembre-2019#overlay-context=>
- Sur support papier et informatique en mairie de Bougival

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

**Mairie de Bougival, à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur,  
126, rue du maréchal Joffre, 78380 BOUGIVAL**

Le public peut également faire parvenir ses observations et propositions au commissaire enquêteur :

- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2058>

- par courrier électronique à l'adresse dédiée à l'enquête :

[enquete-publique-2058@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2058@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé (mentionné ci-dessus) dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences en mairie aux dates suivantes :

- **Mardi 15 septembre 2020 de 8h30 à 12h30**
- **Mercredi 23 septembre 2020 de 13h30 à 17h30**
- **Samedi 3 octobre 2020 de 9h30 à 12h30**
- **Vendredi 9 octobre 2020 de 13h30 à 17h30**
- **Jeudi 15 octobre 2020 de 16h à 20h**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au Maire dans le délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête et tenus à la disposition du public pendant un an.

Le Maire